Route bleue
du Grand Montréal

PLAN ÉCOSTRATÉGIQUE
2020-2023

PROJET NAVIGUONS MONTRÉAL

18 JUIN 2019

LA ROUTE DE CHAMPLAIN

COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER

guepe

SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Avec la collaboration de

CANOT KAYAK QC

Montréal

SOMMAIRE EXÉCUTIF ACTIVATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉCOSTRATÉGIQUE 2020-2023 DE LA RBGM	
Comité directeur	
Partenaires financiers	
Acteurs du milieu ayant contribué aux processus de réflexion	La tournée des partenaires a mobilisé 24 participants dont 10 organismes à but non lucratif, neuf entreprises privées, trois arrondissements/municipalité et deux individus Au total 76 personnes ont participé au rendez-vous : - Fournisseurs de services, d'activités nautiques et d'embarcations ayant pignon sur rue à Montréal : clubs, écoles, boutiques, centres de location. - Fédérations sportives - La direction des sports et loisirs des arrondissements et villes liées - Établissements d'enseignement - Représentants en sécurité nautique - Représentants des membres des Comités « Accès aux rives et aux cours d'eau » et « Conservation des milieux naturels » de la Table de concertation régionale du Haut Saint-Laurent-Grand Montréal - Représentants des Routes bleues pour l'ensemble du Québec Étaient également présent et ont souligné l'importance d'investir dans la Route Bleue du Grand Montréal : 1- Madame Chantal Rouleau, Ministre déléguée aux Transports, Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Responsable de la mise en œuvre de la stratégie maritime 2- Madame Valérie Patreau, Présidente de la commission de l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, Conseillère d'arrondissement du district Joseph-Beaubien, Outremont 3- Madame Christine Black, Mairesse d'arrondissement, Montréal-Nord 4- Jean-Éric Turcotte, Directeur général, Stratégie Saint-Laurent 5- Laurent Coué, Coordonnateur, Montréal Physiquement Active 6- Pierre Marquis, Chargé de projet, Canot Kayak Québec

Projet à financer	Mise en action du Plan écostratégique 2020-2023 de la Route Bleue du Grand Montréal
Besoins identifiés et groupes ciblés	Usage et appropriation citoyenne nécessitant l'éducation, la promotion, la sécurité et la protection des écosystèmes riverains et nautiques en cohabitation avec les autres utilisateurs et gestionnaires des plans d'eau du grand Montréal. La Route Bleue, ses partenaires et ses collaborateurs soutiennent toutes personnes et organisations souhaitant bénéficier de l'accessibilité terrestre et nautique aux plans d'eau de façon écoresponsable.
Orientations du plan Écostratégique 2020-2023 (Résumé)	Positionner la Route Bleue du Grand Montréal A) Comme centre d'expertise, de promotion, de concertation, d'éducation permettant d'orienter positivement l'aménagement durable des sites et la pratique d'activités nautiques écoresponsables. B) Comme attrait touristique concerté des activités nautiques écoresponsables C) Comme acteur principal de la démocratisation de l'accessibilité aux plans d'eau D) Comme intervenant et consultant dans la protection des écosystèmes riverains et nautiques. E) Comme mobilisateur et intervenant dans la concertation active et opérationnelle de la sécurité nautique
Ancrages	- Plan de l'Eau, *Métropole au fil de l'eau,* Ville de Montréal (2015) - Plan directeur du Sport et du plein air urbains, Ville de Montréal (2018) - Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, Québec (2017) - Politique du sport et de l'activité physique, Ville de Montréal (2014) - Plan de gestion intégré régional de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent - Grand Montréal (Gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent) - Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2012-2020 - Tournée des Partenaires et Rendez-Vous RBGM (2019)
Mesures visées en lien avec les orientations et les ancrages	- Agir sur la pratique d'activités physiques et les saines habitudes de vie - Agir sur le maintien, la protection et le développement d'environnements favorables aux activités - Agir sur l'offre d'activités libres et accessibles - Agir sur l'engagement civique et social - Agir sur l'éducation aux saines pratiques - Agir sur la sécurité des plans d'eau
Résultats attendus	- Mise en place d'une structure de gouvernance et de coordination efficiente - Mise en valeur et promotion d'au moins un Pôle d'attrait structuré par bassin nautique - Mise en place d'une table de concertation et d'action en sécurité nautique - Mise en place d'une plateforme promotionnelle à impact touristique régional - Mise en place et diffusion d'outils d'éducation et de sensibilisation aux saines pratiques - Maintien et augmentation de la collaboration multi organisationnelle dans la protection, la conservation, la mise en valeur et l'aménagement écosystémique des sites d'accès

<table>
<tr>
<td>Coût de la mise en action</td>
<td>Les coûts définis sont une estimation prévisionnelle des investissements nécessaires pour la mise en action du Plan écostratégique.
<table>
<tr><th>Investissement</th><th>2019*</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Salaires et Charges sociales</td><td>35 000</td><td>125 000</td><td>125 000</td><td>125 000</td><td>375 000</td></tr>
<tr><td>Télécommunication, équipement, rencontre et déplacement</td><td>15 000</td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>90 000</td></tr>
<tr><td>Promotion-Marketing</td><td></td><td>50 000</td><td>50 000</td><td>50 000</td><td>150 000</td></tr>
<tr><td>WEB- Infographie, cartographie, géomatique</td><td></td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>75 000</td></tr>
<tr><td>Recherche et développement</td><td></td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>25 000</td><td>75 000</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>50 000</td><td>250 000</td><td>250 000</td><td>250 000</td><td>800 000</td></tr>
</table>
* : Période de juin à décembre 2019, maintien et organisation stratégique de la mobilisation. Phase de prédémarrage.</td>
</tr>
<tr>
<td>Sources de financement potentielles</td>
<td>Nous souhaitons que les différents souteneurs déjà engagés puissent ensemble prendre en charge le financement de ce projet. L’engagement d’un bailleur de fonds devient un levier fort pour l’attractivité du projet et l’engagement d’autres bailleurs de fonds.

Le tableau suivant représente les sources de financement potentielles et une proposition d’échelle de grandeur en pourcentage de la part de chacun des partenaires financiers. Ces pourcentages pourraient être répartis autrement selon les capacités de chacun.
<table>
<tr><td></td><td>De juin 2019 à décembre 2022</td></tr>
<tr><td>Besoins en financement</td><td>800 000 $</td></tr>
<tr><td>Sources</td><td></td></tr>
<tr><td>Ville de Montréal</td><td>40% sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Ministère des Transports et de la Métropole</td><td>30% sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Canot Kayak Québec
Via le Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur</td><td>15% sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Autres sources gouvernementales</td><td>10% sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Autres sources privées et revenus autogénérés</td><td>5% sur 3 ans</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES *5*

LISTE DES ACRONYME *6*

1. INTRODUCTION *7*

1.1 – MISE EN CONTEXTE **7**

1.2 – LA ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL **7**

1.2.1 - Mission 7

1.2.2 - Vision 8

1.2.3 - Historique 8

1.2.4 – Structure de gouvernance 8

2. CONCERTATION DES ACTEURS DU PLEIN AIR NAUTIQUE *11*

2.1 – 1re ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DE LA RBGM (2017) **11**

2.2 – TOURNÉE DES PARTENAIRES (2018) ET 2e ÉDITION DU RENDEZ-VOUS RBGM (2019) **11**

2.2.1 – Tournée des partenaires 11

3. INITIATIVES INTERNATIONALES INSPIRANTES *13*

Sécurité nautique 14

Cohabitation sur les plans d'eau 14

Plein air nautique 15

Infrastructures vertes 15

Mise en valeur de l'eau et des espaces riverains en milieux urbain 15

Événements nautiques 15

Protection des écosystèmes aquatiques 15

3.1 – ÉLÉMENTS COMMUNS DES TENDANCES, STRATÉGIES ET ANCRAGES **15**

3.2 – NOS ANCRAGES STATÉGIQUES **16**

3.2.1 – Plan de l'Eau, Métropole au fil de l'eau, Ville de Montréal (2015) 16

3.2.2 – Plan directeur du Sport et du plein air urbains, Ville de Montréal (2018) 17

3.2.3 – La trame bleue 17

3.2.4 – Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, Au Québec, on bouge! (2017) 18

3.2.5 – Politique du sport et de l'activité physique, Ville de Montréal (2014) 18

3.2.6 – Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2012-2020 19

3.2.7 – Plan de gestion régional intégré de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal 20

4. ANALYSE DU MARCHÉ *22*

4.1 – LA CLIENTÈLE, LE MARCHÉ ET LES RETOMBÉES DURABLES **22**

4.1.1 – Le marché des usagers 22

4.1.2 – Le marché des fournisseurs de services 23

4.2 – LE MARKETING **23**

4.2.1 – Définition du Produit 23

4.2.2 – Le Produit Route Bleue 24

4.2.3 – Définition du Prix : 24

5. PLAN ÉCOSYSTÉMIQUE STRATÉGIQUE *26*

5.1 – ANNÉE 2019-2020 ..... **26**

ORIENTATION 1 : Pérenniser la Route bleue du Grand Montréal 26

5.2 – ANNÉE 2020-2021 26
ORIENTATION 2 : Développer le savoir-être et le savoir-faire des usagers actuels et futurs du plein air nautique..... 26
ORIENTATION 3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques et riverains en favorisant une pratique nautique écoresponsable..... 27
ORIENTATION 4 : Favoriser une pratique nautique sécuritaire sur la RBGM 27
ORIENTATION 5 : Favoriser l'identification et l'aménagement de sites d'accès à l'eau sécuritaires, pratiques et visibles. 28
5.3 – ANNÉES 2021-2022 28
6. NOTES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 29
7. LISTE DES ANNEXES 31

LISTE DES ACRONYMES

- **CKQ** : CANOT KAYAK QUÉBEC
- **GUEPE** : GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
- **MPA** : MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE
- **OBNL** : ORGANISME À BUT NON LUCRATIF
- **PGIR** : PLAN DE GESTION INTÉGRÉE RÉGIONALE
- **PISE** : PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES
- **RBGM** : ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL
- **SLIM** : SPORT ET LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
- **TCR** : TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE

1. INTRODUCTION

1.1 – MISE EN CONTEXTE

Le projet Naviguons Montréal, financé par Montréal Physiquement Active (MPA) dans le cadre du Plan d'action régional 2017-2019 de Montréal- Métropole en santé, vise le développement de la Route bleue du Grand Montréal (RBGM). Le projet comporte une Tournée des acteurs du plein air nautique écoresponsable, un Rendez-vous de la RBGM permettant de concerter ces divers acteurs et culmine avec la production d'un Plan écostratégique 2020-2023. Ce plan, fer de lance du présent document, dicte les orientations, les objectifs et les actions concrètes pour la mise en valeur de la RBGM.

1.2 – LA ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

La Route bleue du Grand Montréal (RBGM) est une initiative de démocratisation des accès riverains qui met en valeur les plans d'eau ceinturant l'île de Montréal. Plus concrètement, la RBGM est un sentier navigable destiné aux embarcations non motorisées, parcourant les plans d'eau de la région métropolitaine : fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Louis, lac des Deux-Montagnes, rivière des Prairies. Elle fait partie du Sentier Maritime du Saint-Laurent, relevant de Canot Kayak Québec (CKQ), qui regroupe l'ensemble des Routes bleues au Québec.

La RBGM est en quelque sorte un répertoire des sites d'accès à l'eau de la région métropolitaine, des services de proximité, des conditions de navigation des plans d'eau concernés et des milieux naturels faisant partie intégrante des écosystèmes aquatiques mis en valeur par la RBGM, dans une optique de développement écoresponsable du récréotourisme nautique et de réappropriation des rives par les citoyens.

Afin de faire vivre ce projet et d'en porter la concrétisation, le comité directeur de la RBGM, composé de La Route de Champlain, du Comité ZIP Jacques-Cartier, du Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnel en environnement (GUEPE) et de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM), en collaboration avec Canot Kayak Québec et la Ville de Montréal, a été créé suite à la première édition du Rendez-vous de la RBGM le 30 avril 2017.

Grâce au soutien financier de plusieurs partenaires au projet Naviguons Montréal, le comité a pu réaliser une Tournée des partenaires de la RBGM à l'été 2018 et un deuxième Rendez-vous de concertation qui s'est tenu le 23 mars 2019. Ce travail colossal réalisé sur une période de plus d'un an a permis de prioriser les actions qui définissent la base du Plan écostratégique de la RBGM.

1.2.1 - Mission

Mobiliser les forces vives du secteur du plein air nautique afin de développer les compétences nautiques, la connaissance des plans d'eau et une éthique de pratique auprès de la population du Grand Montréal, dans le respect des milieux naturels riverains.

1.2.2 - Vision

En 2023, la Route bleue du Grand Montréal inspire une nouvelle culture de l'eau qui se traduit par une pratique courante du plein air nautique écoresponsable en milieu urbain.

1.2.3 - Historique

Au début du 20e siècle, les plans d'eau entourant Montréal font l'objet de plusieurs usages récréatifs. Navigation de plaisance, baignade, spectacle de ski nautique acrobatique sont fréquents. Jusqu'au début des années 60, les Montréalais profitent de l'accès au plan d'eau et des zones de villégiature à proximité. Le développement industriel, l'urbanisation et la croissance démographique importante liée à une méconnaissance des impacts anthropiques des milieux urbains et un manque de règlementation amèneront une dégradation rapide de l'état des cours d'eau. La pollution du fleuve et de la rivière des Prairies amène la population à déserter les milieux aquatiques et les activités récréatives nautiques.

La mise en place du Plan Saint-Laurent (une entente fédérale-provinciale sur l'amélioration de la qualité de l'écosystème du Saint-Laurent), duquel découle plusieurs règlements sur les rejets industriels et l'assainissement des eaux usées municipales, amena une amélioration de la qualité de l'eau qui débutera vers 1980 et deviendra plus significative autour des années 2000.

De 2002 à 2006, une série d'initiatives voit le jour dont le sommet de Montréal (2002), le Chantier de protection et de mise en valeur du milieu naturel (2003-2006) et le plan de développement du Réseau Bleu (2005-2006). On met le cap vers la récupération des usages récréatifs.

Le Sentier Maritime du Saint-Laurent prendra forme de 2006 à 2009 et permettra la mise en place de la Route Bleue du Grand Montréal qui se développera sous forme d'un guide de randonnée et de cartes proposant des itinéraires de différents calibres aux usagers (les kayakistes, plus particulièrement). Le projet des Routes bleues était alors porté par la Comité ZIP Jacques-Cartier et le Comité ZIP Ville-Marie, pour la RBGM, ainsi qu'Éco-Nature pour la Route bleue des Voyageurs.

Une restructuration du réseau des ZIP et un manque de financement amèneront l'identification d'un nouveau gestionnaire de la RBGM en 2017 : La Route de Champlain.

Dès lors, les efforts de concertation, la mise en place d'un comité directeur et le financement du Projet Naviguons Montréal ont permis d'élaborer le Plan écostratégique 2020-2023.

1.2.4 – Structure de gouvernance

La dernière décennie a vu la mise en place du Sentier Maritime du Saint-Laurent et de ses Routes Bleues. Beaucoup de travail a été réalisé sur l'élaboration de guides et de cartes, la mise en place de circuit linéaire et l'identification des sites d'accès à l'eau pour les embarcations à pagaie.

Les tendances politiques, environnementales, économiques et sociales (qualité des milieux de vie), les enjeux de santé publique en termes de saines habitudes de vie ainsi que les besoins de développement de compétences et d'arrimage d'intervention en matière de sécurité nautique orientent maintenant une redéfinition du produit Route Bleue partout dans la province.

La Route Bleue du Grand Montréal, de par la mobilisation de partenaires et l'implication de son comité directeur, joue également un rôle de leader dans la réflexion sur la redéfinition du concept des Routes bleues et leur déploiement ainsi que la mise en place d'une structure de gouvernance permettant d'assurer leur pérennité.

La structure de gouvernance de la Route bleue du Grand Montréal s'inscrit dans la refonte de la structure de gouvernance du Sentier Maritime du Saint-Laurent. Canot Kayak Québec (CKQ) est propriétaire des marques de commerce ''Route Bleue'' et ''Sentier Maritime du St-Laurent'', la marque ''La Route Bleue'' fait l'objet d'une demande.

Les responsabilités de CKQ sont :

- Définir la directive et l'orientation du développement de La Route Bleue
- Faire l'attribution des mandats auprès des partenaires pour le développement de La Route Bleue
- Définir le produit, établir les critères de qualité, définir les normes et le contenue de l'offre
- Standardiser l'offre au niveau provincial

Rôle de CKQ :

- Assurer l'intégrité du produit Route Bleue (en termes d'application, de qualité, de contenu éducatif, de pratique écoresponsable et sécuritaire)
- Assurer le respect des valeurs et de ses applications
- Assurer la pérennité de la Route Bleue et en faire la promotion
- Définir une structure de gouvernance claire et efficace
- Assurer la coordination provinciale

<u>Démarche de régionalisation de l'autonomie</u>.

Afin de permettre la mise en place d'un comité de gestion régional CKQ établira un contrat de service avec un organisme porteur officiel de La Route Bleue. L'organisme devra être un OBNL ayant un mandat social et communautaire.

- Le contrat comportera des critères d'obligation dont :
    - Respecter les valeurs et les éléments porteurs de la marque Route Bleue
    - Agir comme responsable de la coordination du comité de gestion de la Route Bleue du territoire concerné et définie par CKQ
    - S'associer avec d'autres OBNL au sein du comité de gestion

Gouvernance régionale

- CKQ identifie et mandate un OBNL comme gestionnaire d'un tronçon de La Route Bleue.
- Le gestionnaire est responsable des activités sur son tronçon et à l'obligation de constituer un comité de gestion.
- Le comité de gestion de la Route Bleue est constitué de plusieurs OBNL (Organismes à But Non Lucratif) qui sont des entités paragouvernementales.
- Ces OBNL devront être définie par types et missions, démontrant leurs actions dans le même créneau que La Route Bleue et portant les valeurs de La Route Bleue. Chaque OBNL est reconnue dans son champ de compétence respectif et respecté dans son intégrité.
- Un nombre minimal de 3 OBNL et un maximum de 7 OBNL devront constituer le comité de gestion de la Route Bleue
- 1 représentant de Canot Kayak Québec siègera sur chacun des comités avec un droit de regard.
- Des représentants de municipalités, MRC, entrepreneurs ou autres qui, impliqués de près ou de loin dans le financement, le fonctionnement ou le développement de la Route Bleue, pourront siéger sur le comité de gestion comme observateurs et/ou conseillers.

Rôles et responsabilités du Comité de Gestion :

- Mettre-en-place un plan de développement et de maintenance de la Route Bleue
- Développer des partenariats avec des municipalités, MRC, entrepreneurs du milieu qui ont un intérêt à La Route Bleue
- Assurer la mise-en-place de l'offre de service de La Route Bleue à travers les acteurs du milieu
- Contribuer au financement à travers la sollicitation des acteurs du milieu, municipalités, etc…
- Contribuer à la pérennité de La Route Bleue par l'offre d'activités et de promotion
- Produire un rapport trimestriel des activités de La Route Bleue auprès de Canot Kayak Québec

2. CONCERTATION DES ACTEURS DU PLEIN AIR NAUTIQUE

La RBGM ne saurait se déployer sans la concertation des acteurs impliqués dans la promotion et le développement du plein air nautique écoresponsable. Dès ses débuts en 2009, la RBGM a compté divers comités de concertation pour alimenter ses interventions, dont un comité pour orienter son développement et un comité organisateur pour les éditions du Tour de la RBGM.

2.1 – 1re ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DE LA RBGM (2017)

Suite à la prise en charge de la RBGM pour son nouveau gestionnaire, La Route de Champlain, en 2017, une première édition du Rendez-vous de la RBGM s'est tenue le 30 avril 2017, rassemblant une quarantaine de partenaires. Les objectifs de la rencontre étaient de valider :

- L'intérêt des partenaires envers la RBGM, sa redéfinition et son développement ;
- Identifier quels sont les enjeux considérés prioritaires.

L'événement a confirmé la pertinence de la RBGM et que la fédération des forces vives du plein air nautique était toujours un besoin d'actualité. Les principaux enjeux retenus concernent la diversité des sources de financement, l'éducation citoyenne à l'eau, la mobilisation des acteurs pour développer un poids politique, l'aménagement des sites riverains, la sécurité des usagers et la cohabitation sur les plans d'eau.

2.2 – TOURNÉE DES PARTENAIRES (2018) ET 2e ÉDITION DU RENDEZ-VOUS RBGM (2019)

En 2018, Montréal Physiquement Active octroyait du financement pour le projet Naviguons Montréal, dont l'objectif est de produire un Plan écostratégique pour développer la RBGM. Deux activités majeures ont soutenu l'élaboration de ce Plan : une Tournée des partenaires, réalisée à l'été 2018, ainsi qu'une deuxième édition du Rendez-vous de la RBGM (réalisée le 23 mars 2019).

2.2.1 – <u>Tournée des partenaires</u>

Les acteurs approchés ont été invités à répondre à un questionnaire. Vingt-deux organisations et deux citoyens impliqués ont rempli le sondage. Cette étape servait principalement à dresser un portrait de la réalité et des actions menées par les acteurs impliqués en récréotourisme nautique à Montréal. Le questionnaire a également permis aux répondants d'identifier les enjeux et les défis liés au développement durable de la Route bleue du Grand Montréal. Les observations et les recommandations tirées des réponses à ce questionnaire ont servi de plateforme de discussion et de réflexion lors du Rendez-vous de la Route bleue du Grand Montréal le 23 mars 2019.

De cette Tournée a découlé un premier plan stratégique comprenant les orientations suivantes :

- Orientation 1 : Développer le savoir-être et le savoir-faire des usagers sur les plans d'eau et la pratique du nautisme

- Orientation 2 : Protéger l'écosystème aquatique en favorisant une pratique nautique écoresponsable qui tient en compte les capacités du milieu

- Orientation 3 : Développer une pratique nautique sécuritaire sur l'ensemble de la RBGM

- Orientation 4 : Pérenniser et faire rayonner la RBGM

- Orientation 5 : Favoriser l'identification et l'aménagement de sites d'accès à l'eau sécuritaires, pratiques et visibles.

2.2.2 – 2ème édition du rendez-vous de la RBGM

Cet événement a accueilli environ 80 acteurs diversifiés impliqués dans le plein air nautique urbain:

- Fournisseurs de services, d'activités nautiques et d'embarcations ayant pignon sur rue à Montréal (clubs, écoles, boutiques, centres de location);
- Fédérations sportives ;
- La direction des sports et loisirs des arrondissements et villes liées ;
- Les établissements d'enseignement ;
- Les représentants en sécurité nautique ;
- Les participants des Comités « Accès aux rives et aux cours d'eau » et « Conservation des milieux naturels » de la Table de concertation régionale du Haut Saint-Laurent-Grand Montréal, les représentants des Routes bleues pour l'ensemble du Québec.

Les participants se sont concertés sur les orientations lors d'ateliers et ont identifié des pistes d'actions dont le Comité directeur s'est servi pour bâtir le plan écostratégique.

Fort de nos ancrages et de notre mobilisation, la Route bleue se défini comme une entité complémentaire et mobilisatrice pouvant jouer plusieurs rôles : un centre de coordination d'une offre concertée, un amalgame d'expertises accessibles permettant des interventions et un service-conseil crédible, un lieu de concertation, une image de marque, un porte-parole, un évaluateur de la qualité des produits et services de plein air nautique écoresponsable.

3. INITIATIVES INTERNATIONALES INSPIRANTES

Au 21e siècle, les villes s'intéressent aux milieux aquatiques et aux avantages distinctifs que ces écosystèmes apportent à l'environnement urbain.

La décanalisation de rivières urbaines est une de ces tendances. Elle vise à créer des milieux de vie plus symbiotiques entre la toile résidentielle, commerciale et l'environnement. Le contact avec l'eau et les milieux naturels riverains change le paysage des quartiers, revitalise des secteurs autrement abandonnés ou peu fréquentés, contribue à contrer le déficit nature[1] en pagaienant la verdure et la biodiversité en ville, en plus d'apporter une multitude de services écologiques à l'écosystème urbain.

Les impacts positifs de la décanalisation et de la revitalisation de cours d'eau en milieu urbain sont nombreux :

- Réduction des coûts de traitement de l'eau;
- Aide à la gestion des inondations;
- Augmentation de la valeur foncière des propriétés à proximité;
- Revitalisation des habitats naturels avec le retour de plantes, d'arbres, de poissons et d'oiseaux indigènes et d'autres animaux sauvages;
- Ajout de corridors verts, de pistes cyclables et de sentiers piétonniers qui assurent une meilleure connectivité à l'intérieur des quartiers et entre eux;
- Favorise la pratique du plein air et de saines habitudes de vies;
- Augmentation de la santé sociale et de l'engagement bénévole citoyen;
- Stimule l'économie récréotouristique des secteurs où ce type d'initiative est implanté.

Voici quelques exemples de projets de décanalisation de rivières urbaines réalisés sur le plan international :

Figure 1: Restauration de la rivière Cheonggyecheonen, Séoul, Corée du sud

[1] https://fr.davidsuzuki.org/wp-content/uploads/sites/3/2017/09/Projet-Nature-Rapport-final-2012.pdf

Figure 2: Revitalisation du canal Rochor, Singapour

Figure 3: Décanalisation de la rivière Saw Mill, Yonkers, NY

Figure 4: Décanalisation de la rivière Sawmill (Punmakati), Darthmouth, Halifax

Figure 5: Décanalisation d'un ruisseau urbain dans un quartier résidentiel de Zürich.

Une multitude d'autres initiatives liées à la mission et la vision de la RBGM sont également entreprises au niveau international ainsi qu'au Québec et à Montréal. En voici quelques exemples :

Sécurité nautique

- Québec : Programme « Nager pour survivre » de la Société de Sauvetage du Québec et appuyé par Sylvie Bernier

Cohabitation sur les plans d'eau

- Québec : Campagne « Suivez la vague » de Nautisme Québec

Figure 6: Free kayak tour - But you have to collect waste à Copenhague

Plein air nautique

- International : Mississippi River Paddle Share (ÉU), *Gear banks* (Danemark)
- Québec : Sentier maritime du Saint-Laurent, de Canot Kayak Québec
- Montréal : Plage de Verdun, Plage de l'Est

Infrastructures vertes

- International : Water square de Benthemplein (Pays-Bas)
- Montréal : Alliance ruelles bleues-vertes, Certification stationnement écoresponsable du Conseil régional de l'Environnement de Montréal

Mise en valeur de l'eau et des espaces riverains en milieux urbain

- International : revitalisation du front de mer de Mumbai (Inde) et à Brooklin (ÉU), aménagement en rive à Los Angeles (ÉU), à Seattle (ÉU), à Wheeling (ÉU), St. Louis (ÉU), concepts de développement riverain en Indonésie
- Québec : Plan de mise en valeur des rivières « Rêvons nos rivières » de la Ville de Québec
- Montréal : Bleue Montréal de WWF, Parcours Gouin,

Événements nautiques

- Québec : Fête du nautisme de Nautisme Québec, Défi Kayak Desgagnés, Défi Go Fetch, Circuit bleu Charles-Bruneau, Fête de la rivière (Rivière des Prairies), Montréal SUP Fest

Protection des écosystèmes aquatiques

- International : Free kayak Tour à Hambourg, Bergen et Copenhage, World Cleanup Day, Grand nettoyage des rivages canadiens de WWF, Plastic Oceans

3.1 – ÉLÉMENTS COMMUNS DES TENDANCES, STRATÉGIES ET ANCRAGES

Une analyse approfondie des tendances politiques et des multiples stratégies élaborées tant par la Ville de Montréal, les villes liées ainsi que par les différents ministères provinciaux et acteurs concertés dans la mise en œuvre de plans et de politiques nous permet d'identifier des points communs. Nous cherchons tous :

- À atteindre une vision commune, soit le développement durable de produits et de services portant vers l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

- À prioriser la qualité d'un environnement propice à la pratique d'activités accessibles et sécuritaires;

- À positionner la pratique de ces activités et les infrastructures qui les supportent comme levier économique, social, environnemental, éducationnel et touristique impactant positivement la santé globale des individus et la santé économique de la province.

3.2 – NOS ANCRAGES STATÉGIQUES

3.2.1 – Plan de l'Eau, Métropole au fil de l'eau, Ville de Montréal (2015)

Le Plan de l'Eau a pour objectif de supporter des initiatives qui développent et soutiennent la pratique du plein air urbain lié aux plans d'eau de la Ville de Montréal. Ces initiatives sont de l'ordre de projets spécifiques pris en charge par la Ville de Montréal ainsi que des programmes pour soutenir financièrement des activités pertinentes.

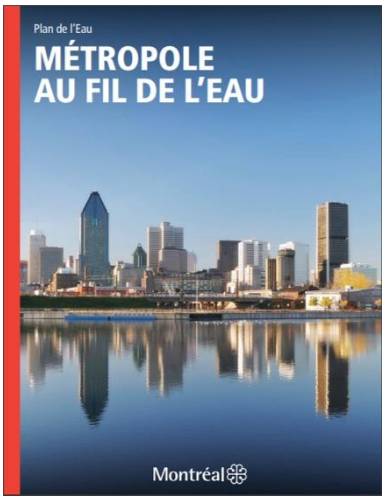

Projets spécifiques supportés par le Plan de l'Eau :

- Bain portuaire au Vieux-Port;
- Aménagement de la Plage de l'Est à Pointe-aux-Trembles;
- Aménagement de la Plage de Verdun;
- Aménagement des berges aux vagues éternelles;

Programmes :

- Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air, sur cinq ans (2015 à 2019), 300 000 $, destiné aux OBNL et aux arrondissements;
- Programme de soutien pour augmenter les accès et fenêtres sur la rivière des Prairies/ Parcours Gouin (aménagement des rives et acquisition de terrains)
- Programme de renaturalisation des ruisseaux (études techniques sur le potentiel de renaturalisation de certains ruisseaux et leurs gains environnementaux)
- Programme de correction des raccordements inversés (dépistage, diagnostic et correction des secteurs affectés).

3.2.2 – Plan directeur du Sport et du plein air urbains, Ville de Montréal (2018)

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et du plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre des mesures concrètes pour y répondre.

Programmes :

À cet effet, la mise en œuvre d'un programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains. Le PISE est le mécanisme par lequel les arrondissements peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs et espaces verts de leur territoire.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- La mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif ;
- L'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées ;
- L'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents ;
- L'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

3.2.3 – La trame bleue

Le Plan de l'Eau 41, adopté en 2016, est l'aboutissement d'efforts collectifs pour assainir les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent. Ces mesures ont eu un effet considérable sur la qualité de l'eau et la récupération des usages en rive et sur les plans d'eau, dont les activités récréatives de plein air que l'on peut à nouveau y pratiquer.

L'île de Montréal compte maintenant 137 km de rives publiques, incluant plus de 80 parcs riverains, dont six sont régionaux. Le Réseau bleu, d'une longueur totale de 315 km, comprend les rives des 83 îles de l'agglomération de Montréal et représente encore un immense potentiel de mise en valeur. En fait, peu de villes dans le monde peuvent inclure une telle splendeur au cœur de leur territoire.

Ces espaces riverains comportent de riches patrimoines paysagers et bâtis. Ils offrent de multiples activités culturelles, récréatives et de plein air à découvrir. Plusieurs organismes locaux sont devenus des partenaires exemplaires pour mettre en valeur ces milieux riches et diversifiés en offrant une large gamme d'activités, non seulement sur les rives, mais aussi sur l'eau et dans l'eau. Ils accueillent les plaisanciers et les visiteurs d'ici et d'ailleurs tout au long de l'année.

3.2.4 – Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, Au Québec, on bouge! (2017)

La politique Au Québec, on bouge! vise le mieux-être de la population grâce à une augmentation de la pratique d'activité physique régulière et sécuritaire. Au moins 10% des citoyens devront atteindre le seuil recommandé d'activité physique d'ici 2027.

Les orientations prioritaires découlent de quatre enjeux: accessibilité, qualité de l'expérience, promotion, leadership et concertation.

La politique reconnait le plein air comme moyen privilégié pour le bien-être physique et psychologique des Québécois. Elle considère les réseaux, tels que le Sentier maritime du St-Laurent dont fait partie la Route bleue du grand Montréal, comme des lieux d'exception pour la pratique d'activités de plein air. Plusieurs orientations de la politique gouvernementale rejoignent les priorités ciblées par la RBGM. C'est le cas pour l'amélioration des lieux de pratique, la création d'environnements sécuritaires, la promotion de l'offre existante, ainsi que la concertation des différents paliers.

3.2.5 – Politique du sport et de l'activité physique, Ville de Montréal (2014)

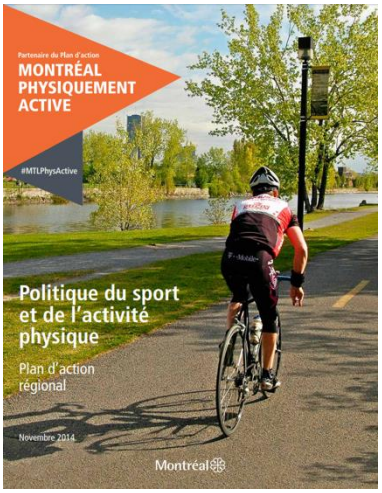

Inspirés des principes directeurs de La Charte de Toronto pour l'activité physique, des principes clairs et consensuels guident les partenaires de la politique :

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé, selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle
- Rendre l'activité physique attrayante pour tous
- Engager les citoyens et la communauté locale
- Assurer une cohésion régionale
- Travailles en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile
- Favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

3.2.6 – Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2012-2020

La Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure, en accord avec les objectifs du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDF 11,00 Mo), vise à faire du Québec une destination reconnue qui mise sur ses grands espaces et se distingue par son offre multiactivités.

De cette stratégie découlent trois axes majeurs d'intervention :

- favoriser l'investissement privé pour développer des produits distinctifs et compétitifs;
- offrir un accompagnement adapté aux entrepreneurs pour consolider un tissu d'entreprises performantes;
- soutenir la structuration d'une offre de séjours multiactivités et multisaisons pour offrir aux visiteurs une expérience enrichie et intégrée.

Ces axes visent à développer un produit attractif pour le visiteur afin de favoriser chez celui-ci la volonté de :

- prolonger son séjour;
- revenir au Québec pour vivre de nouvelles expériences;
- faire la promotion du Québec auprès de ses proches ou de sa communauté.

Pour ce faire, deux principaux résultats sont visés :

- Amener l'entreprise à accroître son achalandage touristique, son chiffre d'affaires et le nombre d'emplois de qualité qu'elle soutient ;
- Permettre au Québec touristique d'augmenter sa notoriété et ses recettes, notamment par un apport d'argent neuf provenant des touristes étrangers, et favoriser l'essor économique et touristique des régions.

La démarche de la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure peut se résumer concrètement en quatre points essentiels :

- Diversité : une des clés du succès en tourisme de nature et d'aventure ;
- Performance : un gage d'effets à long terme ;
- Synergie entre les partenaires et coordination de leurs actions : une démarche porteuse de changements concluants ;
- Innovation concertée : un facteur essentiel pour assurer l'originalité de l'offre de tourisme de nature et d'aventure.

3.2.7 – Plan de gestion régional intégré de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal

En 2011, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a jeté les bases de la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent. Pour ce faire, il finance la mise en place de 12 Tables de concertation régionale (TCR) réparties le long du fleuve au Québec. Au moment actuel, six TCR sont en opération.

Mise en place en 2015, la Table de concertation régionale (TCR) Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal couvre le territoire de la région métropolitaine de Montréal (frontière ontarienne à Cornwall jusqu'à l'entrée du lac Saint-Pierre) et a comme mandat de produire un Plan de gestion intégrée régionale (PGIR).

La TCR est coordonnées par les trois ZIP de la région métropolitaine de Montréal (Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP des Seigneuries) et est portée par le Conseil stratégique qui regroupe 35 professionnels représentants les divers secteurs d'activités impliqués dans la démarche : municipal, autochtone, économique, communautaire, gestion intégrée des ressources en eau, gouvernemental.

En 2015, le Conseil stratégique a identifié les trois enjeux prioritaires qui seront abordés dans le PGIR, ce qui a donné naissance à trois comités de concertation spécifiques à ces enjeux :

- Amélioration de la qualité de l'eau;
- Conservation et mise en valeur des milieux naturels;
- Accès aux rives et aux cours d'eau.

Ces trois enjeux correspondent aux enjeux de la RBGM. Ils rejoignent les préoccupations et priorités des acteurs qui sont interpelés par les activités de la RBGM.

Le développement du PGIR est en cours de réalisation. Il est constitué :

- D'un portrait du territoire (réalisé mars 2018);
- D'un diagnostic (réalisé mars 2018);
- D'un plan stratégique (réalisé mars 2019);
- D'un plan d'action (en cours de réalisation);
- D'un programme de suivi de la mise en œuvre (en cours de réalisation).

En toute cohérence avec la correspondance des enjeux de la TCR et de ceux de la RBGM, le plan stratégique inclut des orientations et des objectifs qui concordent avec ceux du plan stratégique de la RBGM. Il est donc nécessaire d'arrimer ces deux initiatives afin de créer des synergies et entre les partenaires qui gravitent autour de ces deux démarches de développement.

Plan stratégique de la TCR - Accès aux rives et aux cours d'eau :

Orientation 1 : Mettre en valeur et faciliter l'accès aux rives et aux plans d'eau

Objectif 1 : Répertorier et rendre disponible aux usagers l'information sur les accès aux rives et aux plans d'eau, les infrastructures et services qui s'y trouvent et les usages pouvant y être pratiqués en tenant compte de la fragilité des milieux.

Objectif 2 : Consolider et mettre en valeur les accès déjà existants.

Objectif 3 : Soutenir la planification et l'aménagement d'accès à l'eau sécuritaire pour tous afin de bonifier l'offre en tenant compte de la capacité de support de l'écosystème et des contraintes du milieu ainsi que de la demande pour les divers usages.

Objectif 4: Promouvoir le développement d'activités donnant accès à l'eau qui favorisent l'appropriation et le respect du milieu.

Orientation 2 : Concilier le respect des milieux naturels, les usages et la sécurité des usagers

Objectif 1: Favoriser l'acquisition et le partage de connaissances entre les intervenants, les gestionnaires et les usagers sur les différents usages et sur les zones fragiles à protéger.

Objectif 2 : Délimiter les zones de pratique des usages et de conservation des milieux naturels à travers un processus de concertation inclusif.

Objectif 3: Promouvoir et appuyer le développement d'un cadre réglementaire favorisant la sécurité des usagers.

Objectif 4 : Collaborer au développement d'outils de sensibilisation des usagers

4. ANALYSE DU MARCHÉ

4.1 – LA CLIENTÈLE, LE MARCHÉ ET LES RETOMBÉES DURABLES

4.1.1 – Le marché des usagers

Ce segment de clientèle est très large. En 2017, la National Marine Manufacturers Association (NMMA) Canada estimait que 43% des canadiens profitait d'une sortie sur l'eau dans l'été. De ce nombre 66% s'adonnait à une activité à pagaie.
Ce qui représente plus de 10 000 000 d'individus.

Au Québec, les données de 2005 à 2010 nous indiquent déjà un fort potentiel dans le développement de l'industrie nautique écoresponsable :

« Les activités de plein air font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribue à ce que plus de 2,4 millions de Québécois soient des adeptes de plein air. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur. » (Parmi les 2,4 millions de québécois adeptes de plein air (dépense 517$/année), 29% pratique des activités à pagaies) « Faune et nature en chiffre », Ministère des ressources naturelles et faune du Québec 2007.

En 2017, les pratiquants d'activité à pagaie dépensaient en moyenne 616$ (hébergement, transport, location d'équipement, droit d'accès) par année. « *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air*». Chaire de tourisme Transat ESG UQAM 2017.

Considérant que le Grand Montréal représente environ 50% de la population québécoise qui s'établit en 2018 à plus de 8 000 000 de personnes, nous pouvons estimer que la population touchée par la Route Bleue du Grand Montréal et pratiquant des activités à pagaie s'établit à près de 1 000 000 d'individus. Cela exclut les visiteurs d'autres régions du Québec et les touristes nationaux et internationaux.

Étant donné que les dépenses moyennes annuelles par pratiquant, nous pouvons estimer que les retombées économiques directes et indirectes de la pratique des activités à pagaie par les habitants de la grande région montréalaise représentent entre 400 000 000$ et 600 000 000$ par année.

Nous n'incluons pas dans ce montant les retombés réelles et potentielles d'une offre touristique concertée ni de l'impact d'une promotion plus efficace de l'offre de service.

Nous pouvons également ajouter qu'au-delà des retombées économiques réelles et potentielles, les retombées sociétales et environnementales sont tout aussi importantes. Nous pouvons ajouter les biens faits des activités de plein air et le contact avec un environnement sain sur la santé des populations. '' Le contact avec la nature favorise la pratique d'activités physiques, les contacts sociaux et réduit le stress, ce qui entraîne des répercussions positives sur la santé et le bien-être'' «Au Québec On Bouge,

Faits saillants» Toutefois, le manque de cohésion et d'uniformité dans la promotion et la qualité de l'offre de service limite les retombées directes dans la région de Montréal.

4.1.2 – Le marché des fournisseurs de services

Nous incluons dans ce segment de marché l'ensemble des organisations offrant et souhaitant offrir directement ou par le biais de partenaires des services en lien avec l'accessibilité aux plans d'eau. Il s'agit de la Ville de Montréal, des villes liées, des arrondissements, des OBNL, des entreprises privées et des écoles.

Ce segment représente le cœur du marché potentiel pour plusieurs raisons :

1- Capacité de moyen : Ils possèdent les infrastructures, les équipements et l'expertise pour améliorer l'accessibilité écoresponsable et sécuritaire aux activités nautiques.
2- Capacité promotionnelle : Ils possèdent déjà des mécanismes de marketing et de communication
3- Capacité d'accueil : Ils accueillent déjà un grand nombre d'utilisateurs. Ils gèrent des lieux d'accès à l'eau établis.
4- Capacité d'analyse : Ce sont les observateurs et intervenants de première ligne. Ils sont en mesure d'identifier les problématiques et de proposer des solutions.

Ce segment est sans aucun doute l'élément le plus porteur pour la RBGM. Le projet Naviguons Montréal a permis de mobiliser ces acteurs autour d'une vision commune et d'établir tous ensemble les orientations, objectifs et actions concrètes qui définiront le produit Route Bleue. Cela permettra de canaliser les efforts de concertation de l'industrie pour en optimiser les retombées économiques, environnementales et sociétales !

4.2 – LE MARKETING

4.2.1 – Définition du Produit

Le produit Route Bleue se définit par 5 orientations et répond aux défis identifiés par plusieurs actions. La Route Bleue se veut un acteur concret, un leader et un moteur de réalisation.

Le produit de la RBGM cible plus précisément deux segments de clientèle et se décline dans l'offre suivante:

1- Pour les gestionnaires privés ou publics des sites identifiés comme Pôles d'attraits et les sites complémentaires.
   a) Sceau de qualité Route Bleue, uniformisation et classification
   b) Service de concertation, réseautage, expertise, formation, communication, promotion

2- Pour les usagers présents et futurs des écosystèmes riverains et aquatiques.
   a) Promotion et bonification de programmes et de campagne d'éducations et de sensibilisation
   b) Évènement nautique ponctuel en collaboration avec les partenaires de la RBGM

4.2.2 – Le Produit Route Bleue

D'une part, il mobilise les ressources éducationnelles dans une optique d'information, de sensibilisation et de formation des usagers, tout en favorisant la mise en place d'actions et d'événements directement gérés par la coordination de la Route Bleue et ciblant les individus.

D'autre part, il supporte et encourage les fournisseurs de services à offrir une prestation de service répondant à des standards de qualité. Il devient un sceau de qualité, repère marquant et caractérisant les sites et accès à la pratique écoresponsable et sécuritaire du nautisme. Il est une image de marque, un outil promotionnel et un porte-parole des préoccupations du milieu.

Le produit Route Bleue devient ainsi un lieu de concertation et d'action permettant à chacun des acteurs regroupés en pôle d'attractivité spécifique et interconnecté de faire partie d'un tout favorisant la protection et la conservation des écosystèmes, l'éducation, la sécurité et la promotion de tous les acteurs. Plusieurs forces, une même vision.

Dans cette optique, l'approche écostratégique considère en priorité la qualité de l'environnement d'accès et de pratique des activités nautiques. Elle positionne le lieu spécifique de l'activité en harmonie avec l'environnement d'accueil, la gestion des risques propres au niveau de difficultés de la zone de pratique et se veut un acteur d'éducation et de sensibilisation axé sur la proximité des usagers.

4.2.3 – Définition du Prix :

Le Route Bleue est marchandable sous plusieurs aspects.

1- Le Sceau qualité Route Bleue sera payable par les gestionnaires de sites. L'évaluation de cette tarification reste à faire.
2- Les conseils/experts pourront aussi être tarifés.
3- Les programmes d'éducation permettront de mettre en place plusieurs sous-produits tarifés.

Notre plan des opérations de 2019-2020 nous permettra d'élaborer une grille tarifaire. La mise en œuvre du plan triennal permettra d'anticiper une transformation dans les sources de revenus. L'objectif est de passer d'une organisation lourdement subventionnée à un mode de financement plus diversifié et générant des revenus de vente au terme des 3 années couvertes par ce plan.

Distribution

La mobilisation réalisée lors de la tournée des partenaires et le rendez-vous RBGM 2019, permet de comptabiliser le nombre de canaux de distribution.

Les réseaux gouvernementaux, les milieux scolaires, les réseaux propres à chacun des fournisseurs de services et partenaires permettront de rapidement atteindre nos clientèles.

Promotion

L'élaboration d'un plan de visibilité et de promotion profitera de la force d'un grand nombre de porteurs de l'image de marque.

La mise en place de campagne de sensibilisation et d'éducation de masse, portée en collaboration avec tous les intervenants du milieu aquatique et riverain, permettra d'établir rapidement la notoriété de la Route Bleue

La signature visuelle propre au Sceau de qualité Route Bleue sera facilement identifiable, très présente sur les sites de pratique et dans l'ensemble des communications.

5. PLAN ÉCOSYSTÉMIQUE STRATÉGIQUE

Le plan écosystémique stratégique se présente en deux phases. La première phase couvre la période de juin 2019 à décembre 2020. Elle reprend les orientations et présente des actions détaillées.

5.1 – ANNÉE 2019-2020

ORIENTATION 1 : Pérenniser la Route bleue du Grand Montréal

Objectif 1.1 : Mettre en place une structure de gouvernance permettant une implication de partenaires pertinents

- Action 1.1.1 : Consolider la forme juridique de la Route bleue
- Action 1.1.2 : Signer une entente contractuelle entre le gestionnaire de la RBGM et CKQ
- Action 1.1.3 : Former des comités de travail par enjeu pour développer le contenu des outils et programmes : aménagement durable, éducation, sécurité

Objectif 1.2 : Établir des partenariats financiers et ententes de services pour soutenir la mission et les actions de la RBGM

- Action 1.2.1 : Identifier les partenaires financiers privés et publics potentiel (recherche et analyse)
- Action 1.2.2 : Définir un modèle d'affaires propre à la RBGM

5.2 – ANNÉE 2020-2021

ORIENTATION 2 : Développer le savoir-être et le savoir-faire des usagers actuels et futurs du plein air nautique

Objectif 2.1 : Outiller les formateurs et fournisseurs de service en matière d'éducation et de développement de compétences sur l'eau

- Action 2.1.1 : Collaborer au développement d'un programme de formation nautique jeunesse à contenu varié et coordonner son déploiement sur le territoire
- Action 2.1.2 : Participer aux communautés de pratique et soutenir les intervenants du secteur scolaire

Objectif 2.2 : Favoriser une cohabitation saine et sécuritaire entre usager sur les plans d'eau

- Action 2.2.1 : Impliquer les entreprises de vente et location d'embarcation dans la diffusion des programmes de sécurité et de sensibilisation à la cohabitation entre les usagers

Objectif 2.3 : Promouvoir/Diffuser les ressources et outils adéquats en matière de sécurité nautique

- Action 2.3.1 : Implanter des mesures simplifiant l'accès à la formation adéquate des professionnels au sein des pôles prioritaires pour favoriser l'enseignement de qualité

ORIENTATION 3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques et riverains en favorisant une pratique nautique écoresponsable

Objectif 3.1 : Encourager l'aménagement durable des sites d'accès à l'eau et des pôles d'attraits récréotouristiques nautiques

- Action 3.1.1 : Identifier les meilleurs critères et règles de pratique pour encadrer la sélection et l'aménagement durable des sites d'accès à l'eau en collaboration avec CKQ
- Action 3.1.2 : Représentation auprès des instances décisionnelles afin de favoriser l'aménagement sécuritaire des sites de pratique des pôles prioritaires ayant le moins d'impact sur l'écosystème riverain

Objectif 3.2 : Préserver les milieux fragiles et la biodiversité

- Action 3.2.1 : Intégrer les principes du programme « Sans trace » dans toutes les activités de la RBGM
- Action 3.2.2 : Intégrer un volet environnemental au programme de formation nautique jeunesse (action 2.1.2)
- Action 3.2.3 : Mettre sur pied une escouade environnementale sur l'eau pour assurer une surveillance et faire de la sensibilisation auprès des usagers
- Action 3.2.4 : Développer les outils d'enseignement en interprétation et protection des écosystèmes pour les formateurs et guides nautiques en fonction des pôles d'attraits

ORIENTATION 4 : Favoriser une pratique nautique sécuritaire sur la RBGM

Objectif 4.1 : Concerter les actions des différents intervenants en sécurité nautique

- Action 4.1 : Créer une table de concertation permanente des acteurs impliqués dans la sécurité nautique (Garde côtière, Pompier, Police, Nautisme Québec, fournisseurs, guides, pratiquants, société de sauvetage canadienne, CKQ) pour assurer une amélioration continue des standards et pratiques

Objectif 4.2 Uniformiser les bonnes pratiques en matière de gestion des risques et des mesures d'urgence sur les plans d'eau

- Action 4.2.1 : Promouvoir l'intégration d'un volet de sécurité nautique au programme de formation nautique jeunesse (action 2.1.2)
- Action 4.2.2 : Développer une certification RB qui reconnaît un standard d'excellence des fournisseurs de service dans l'application des mesures de sécurité en collaboration avec les programmes d'accréditation existants

ORIENTATION 5 : Favoriser l'identification et l'aménagement de sites d'accès à l'eau sécuritaires, pratiques et visibles.

Objectif 5.1 : Conseiller et collaborer avec les Villes et Arrondissements dans l'aménagement des infrastructures d'accès aux berges et aux plans d'eau

- Action 5.1.1 : Arrimer les initiatives municipales et celles de la RBGM en intégrant des membres de nos diverses organisations sur les comités décisionnels pertinents

Objectif 5.2 : Identifier et classifier de manière uniforme et cohérente les pôles d'attraits et leurs différents sites d'accès ainsi que les milieux fragiles

- Action 5.2.1 : Identifier un outil en ligne pour le géoréférencement permettant d'extraire toute l'information sur les sites d'accès à l'eau, les services de proximité, les conditions de navigation et les milieux fragiles
- Action 5.2.2 : Produire et installer une signalisation adéquate
- Action 5.2.3 : Diffuser l'information pertinente concernant la qualité de l'eau aux différents pôles d'attraits

5.3 – ANNÉES 2021-2022

1- Mise en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation et de la promotion des sites et activités ayant le Sceau qualité Route Bleue.
2- Opérationnalisation et marchandisation de l'image de marque via les réseaux des intervenants de tous les milieux concernés.
3- Établissement de la notoriété et participation active auprès des instances décisionnelles des différents paliers

6. NOTES AU BUDGET PRÉVISIONNEL

La pérennité de la RBGM passe inévitablement par son financement. Le support financier via des subventions dans la période de mise en action du plan écostratégique 2019-2022 est essentiel à la réalisation des orientations cibler par l'ensemble des partenaires.

La viabilité financière du projet repose sur l'importance qu'accorderont les paliers gouvernementaux concernés qui ont financé la production de ce plan. Nous sommes convaincus qu'à moyen terme, la mise en œuvre de ce plan permettra la marchandisation du produit Route Bleue et nous permettra de générer progressivement des revenus nous menant à une portion de plus en plus importante d'auto-financement. Toutefois, l'ampleur du mandat lié aux besoins définis par les acteurs du milieu demandent un investissement de départ significatif.

La ventilation des Produits et Charges présentée n'est pas une finalité en soi. Il s'agit d'une planification budgétaire basée sur l'apport espéré des principaux paliers gouvernementaux qui se sont commis en signifiant l'importance accordé à la RBGM. Soulignons, entres autres, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec via la Ministre déléguée aux transports et responsable de la Métropole et de la région de Montréal. Soulignons aussi l'implication attendue du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur via notamment CKQ.

Ressources requises
Humaines :

- 2 postes à temps plein, coordination et communication.
- Plusieurs ressources complémentaires en fonction des actions et besoins en expertise

Matériels :

- Informatiques
- Communications
- Fourniture de bureau

Externes :

- Reprographie et impression
- Gestion et programmation WEB
- Support pédagogique
- Réseautage et concertation
- Expertise

Financières :

- Subvention
- Contrats de service

En lien avec les besoins en ressources identifiés, la ventilation des Charges se définit comme suit :

a) **Salaires et charges sociales** nécessaires pour assumer la coordination et la gestion des communications, dans la mise en œuvre du plan écostratégique (voir point 5)

b) **Télécommunication, équipement, rencontre et déplacement** représentant les besoins en fonctionnement (équipement de bureau, téléphone, frais de déplacement) nécessaire pour que les salariés au projet puissent remplir leurs tâches
c) **Promotion-Marketing** représente les dépenses anticipées pour la réalisation de la stratégie de promotion des pôles d'attrait et des événements. Ce montant inclus la planification d'un plan marketing détaillé, la promotion via les médias sociaux, la mise en valeur de l'image de marque, ainsi que la recherche et mobilisation de partenaires privées. Ce poste servira tant à la promotion directe qu'à l'élaboration d'un plan de visibilité permettant de justifier des dons et commandites de l'entreprise privé.
d) **Web-Infographie, cartographie, géomatique** est un montant minimum dédié à la mise à jour du Guide Route Bleue, des plateforme WEB d'information, l'inventaire et la cartographie des sites. Ce montant servira à faire l'intégration des pôles d'attraits RBGM dans l'espace WEB du Sentier Maritime du Saint-Laurent, Route Bleue provinciale.
e) **Recherche et développement,** montant permettant de réaliser plusieurs actions du plan écostratégique. Particulièrement en ce qui concerne la collecte d'information, l'établissement de grille de classification du sceau Route Bleue, la mise en place de tables de sécurité, la bonification et la diffusion des programmes éducatifs. Ce budget permettra également de supporter la mise en place de formations des professionnelles des pôles d'attraits et soutenir un enseignement de qualité.

En fonction des sources de financement, des programmes identifiés et des exigences des convention à venir, la RBGM sera en mesure de présenter un montage financier détaillé qui répondra aux différentes exigences des bailleurs de fonds.

Produits	**2019***	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Ville de Montréal	20 000	120 000	90 000	90 000	320 000
Ministère des Transports et de la Métropole	15 000	75 000	75 000	75 000	240 000
Canot Kayak Québec, via le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	10 000	30 000	40 000	40 000	120 000
Autres sources gouvernementales	5 000	25 000	25 000	25 000	80 000
Autres sources privées et revenus autogénérés			20 000	20 000	40 000
Total des produits	**50 000**	**250 000**	**250 000**	**250 000**	**800 000**
Charges					
Salaires et Charges sociales	35 000	125 000	125 000	125 000	410 000
Télécommunication, équipement, rencontre et déplacement	15 000	25 000	25 000	25 000	90 000
Promotion-Marketing		50 000	50 000	50 000	150 000
WEB- Infographie, cartographie, géomatique		25 000	25 000	25 000	75 000
Recherche et développement		25 000	25 000	25 000	75 000
Total des charges	**50 000**	**250 000**	**250 000**	**250 000**	**800 000**

7. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : PROJET NAVIGUONS MONTRÉAL, MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE, DÉCEMBRE 2017
ANNEXE B : TOURNÉE DES PARTENAIRES, JANVIER 2018 À OCTOBRE 2018
ANNEXE C : PRÉSENTATION RENDEZ-VOUS RBGM 23 MARS, 2019
ANNEXE D : RÉSUMÉ DES DISCUSSION EN ATELIER, RENDEZ-VOUS RBGM, 23 MARS 2019